

SEBAN AVOCATS annonce la nomination de quatre nouvelles associées et un Of Counsel

SEBAN AVOCATS renforce ses équipes en cooptant quatre nouvelles associées dans les secteurs fonction publique, droit pénal, vie des acteurs publics / droit des données (RGPD) et logement social ainsi qu'un Of Counsel en droit de la presse et des médias.



Marjorie Abbal, nommée en qualité d'associée au sein du secteur fonction publique.

Avocate au Barreau de Paris depuis 2009, Marjorie Abbal est diplômée de l'Institut de droit public des affaires (IDPA) et titulaire d'un Master II Droit de l'Urbanisme, de la construction et des contrats de l'Université Panthéon-Sorbonne. Elle rejoint SEBAN AVOCATS en 2009 en tant qu'élève avocate pour travailler dans le secteur contrats publics puis est recrutée après son CAPA pour continuer dans le secteur contrats publics et également en fonction publique aux côtés de Lorène Carrère, avocate associée. Depuis 2014, elle s'est entièrement consacrée au droit de la fonction publique et est devenue en 2018 directrice au sein de ce pôle, en encadrant à son tour de jeunes avocats.

Forte de ses 13 années d'expérience dans la matière, elle devient aujourd'hui la seconde associée de ce secteur, en intervenant tant en contentieux qu'en conseil sur tous les aspects du droit de la fonction publique, qu'il s'agisse de la discipline, des mobilités et transferts, des problématiques de harcèlement et de maladie, du temps de travail, des conditions de bénéfice et d'octroi de la protection fonctionnelle, de la situation des directeurs d'établissements publics, des conditions de recrutement et de rémunération des agents contractuels comme des fonctionnaires.

En sa qualité d'associée, elle est désormais amenée plus particulièrement à accompagner les administrations de l'Etat et ses établissements publics, les autorités administratives ou publiques indépendantes, ainsi que les chambres de commerce et de l'industrie s'agissant de leurs personnels administratifs. Son champ d'expertise couvre aussi la fonction publique territoriale sur des sujets relatifs aux agents des OPH. Dans ce cadre, Marjorie Abbal travaille régulièrement avec le secteur logement social du Cabinet dans des dossiers portant sur les regroupements de bailleurs sociaux, afin de régler la situation des fonctionnaires des OPH lors de fusions ainsi que celle de leurs directeurs généraux.

Marjorie Abbal fait également partie du comité Appels d'Offres du Cabinet ayant pour vocation la sélection, la réponse et la formalisation des réponses de SEBAN AVOCATS aux appels d'offres et le développement commercial du Cabinet.



Marlène Joubier, nommée en qualité d'associée du secteur droit pénal.

Avocate au Barreau de Paris depuis 2010, Marlène Joubier est notamment titulaire d'un Master II en droits de l'Homme et droit international humanitaire (Université Paris II – Panthéon – Assas). Elle rejoint SEBAN AVOCATS en 2016 au sein du secteur pénal du Cabinet après 6 années d'expérience en droit pénal fiscal, douanier et international. En 2019, elle devient directrice du pôle Droit pénal dirigé par Matthieu Hénon, avocat associé.

Elle a développé au cours de sa carrière d'avocate une expertise singulière dans les domaines du droit pénal présentant une certaine technicité et une exigence de connaissance réglementaire, notamment sur les problématiques liées à l'environnement, au droit du travail ou encore de l'urbanisme.

Forte de cette expérience, elle devient aujourd'hui associée en droit pénal de l'environnement et droit pénal du travail et continuera d'accompagner l'ensemble des acteurs publics (agents, élus, Collectivités, Etablissement publics) tant en conseil qu'en contentieux sur les problématiques de droit pénal auxquelles ils sont confrontés, notamment dans ces secteurs.

Marlène Joubier fait également partie, au sein de SEBAN AVOCATS, du comité RH qui a pour objectif d'être à l'écoute des collaborateurs pour améliorer leur quotidien.



Alexandra Aderno, nommée en qualité d'associée du secteur vie des acteurs publics et droit des données (RGPD).

Avocate au barreau de Paris depuis 2013, Alexandra Aderno est titulaire d'un Master II Contentieux Public (Paris I). Elle intègre le Cabinet SEBAN AVOCATS en 2012 en tant que juriste puis collaboratrice dans le secteur vie des acteurs publics. En 2020, elle devient directrice des pôles vie des acteurs publics, responsabilité administrative et droit électoral aux côtés de Didier Seban, avocat associé.

Au sein de SEBAN AVOCATS, elle intervient tant en conseil qu'en contentieux sur tous les sujets institutionnels susceptibles d'intéresser les collectivités territoriales, leurs groupements, établissements publics et plus largement leurs satellites locaux et acteurs publics environnants. Tout au long de sa carrière au Cabinet, elle accompagne les clients sur des problématiques de droit institutionnel et de droit des élus locaux, intégrant de ce fait les sujets de déontologie et d'atteinte à la probité, droit électoral, subventionnement public, relations avec les satellites locaux, police administrative, responsabilité administrative et de gestion des services publics locaux.

Aujourd'hui, elle devient associée du pôle vie des acteurs publics et droit des données (RGPD). Concernant le droit des données, elle assure des missions de délégué à la protection des données auprès de collectivités territoriales et d'organismes publics et d'accompagnement des personnes responsables de l'accès aux documents administratifs (PRADA). S'agissant de la partie vie des acteurs publics, elle continuera de développer les missions qui étaient déjà sous sa direction, et va également approfondir les sujets touchant au droit des élus, notamment à travers leur formation et le respect des règles déontologiques qui leur incombent en collaboration avec le secteur pénal, sur la sécurisation des actes juridiques des collectivités territoriales et acteurs publics, à la bonne gestion des services publics, dans tous les domaines, tourisme, sport, scolaire, mobilités. Elle accompagne ainsi les acteurs publics, quel que soit leur statut, aussi spécifique soit-il, dans leur gouvernance et leur fonctionnement quotidien.

Alexandra Aderno fait partie, au sein de SEBAN AVOCATS, du comité Communication qui est en charge de l'image de marque du Cabinet et de la communication interne.



Eglantine Enjalbert, nommée en qualité d'associée du secteur logement social.

Titulaire d'un DEA Droit économique des affaires de l'université Panthéon-Sorbonne et d'un DESS Droit européen des affaires à l'université Paris V Malakoff, elle obtient son CAPA et devient avocate en 2006.

Avant de rejoindre SEBAN AVOCATS, Eglantine Enjalbert exerçait en droit des affaires et contentieux des affaires. Arrivée en avril 2015 au Cabinet comme collaboratrice, Eglantine Enjalbert est nommée directrice du pôle Logement social en 2017. Elle devient aujourd'hui l'associée en charge du logement social, aux côtés d'Anne-Christine FARCAT.

Eglantine Enjalbert accompagne les bailleurs sociaux (OPH, ESH, coopératives HLM) dans leurs problématiques réglementaires et métiers ainsi que dans leurs opérations de regroupement et de restructuration. Sa connaissance de l'environnement et de la réglementation HLM lui permet d'assurer la défense des intérêts des acteurs du logement social et de les accompagner dans la réussite de leurs projets.

Cette nomination permet au Cabinet de conforter son expertise dans ce domaine fortement réglementé.

Egalement, Eglantine Enjalbert fait partie, au sein du Cabinet, du comité Communication qui à la charge de l'ensemble de l'image de marque de SEBAN AVOCATS et de la communication interne du Cabinet.



Michaël Goupil, nommé en qualité d'Of Counsel du secteur droit de la presse et des médias.

Avocat au Barreau de Paris depuis 2006, Michaël Goupil est titulaire d'un DESS Droits de l'Homme et droit humanitaire (Paris II). Il rejoint SEBAN AVOCATS en 2005 en tant qu'élève avocat à l'EFB puis en tant que juriste en 2006. Après sa prestation de serment il devient avocat pour, d'abord, corédiger avec Didier Seban un ouvrage sur le droit du handicap, puis en 2007, devient collaborateur au sein du pôle droit pénal. Il fait ses premières armes en droit de la presse et dans des procès médiatisés. En 2013, il devient directeur du pôle droit de la presse aux côtés de Matthieu Hénon, avocat associé.

Michaël Goupil intervient aujourd'hui en conseil comme en contentieux sur tous les sujets de droit de la presse et des médias : problématiques de diffamation, d'injures, contre les élus locaux ou commis par ces élus, ainsi que sur toutes les infractions de presse prévues par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Il conseille notamment les acteurs publics sur les atteintes à l'honneur et à la considération, élabore avec eux une stratégie d'action ou de réponse non contentieuse et les accompagne dans leur prise de décision en la matière et assure leur défense.

Nommé aujourd'hui Of Counsel de ce pôle, Michaël Goupil tend à développer ce secteur qui connaît un essor important. En effet, le Cabinet prend en compte de plus en plus de dossiers sur des sujets de risques pénaux des élus, personnes publiques et leurs satellites issus d'un contexte de pénalisation accrue des acteurs publics mélangée à une surmédiatisation.



Ces nominations s'inscrivent dans la volonté du Cabinet à la fois de promouvoir des talents mais également de s'appuyer sur les compétences d'avocats très confirmés dans chacun de leur secteur d'activité pour mieux servir ses clients dans un univers juridique de plus en plus complexe et exigeant.



Didier Seban, avocat associé et Président de SEBAN AVOCATS

À propos de SEBAN AVOCATS

Implanté à Paris et dans onze métropoles régionales, SEBAN AVOCATS est un cabinet d'une taille sans équivalent dans le secteur de l'action publique et de l'économie sociale et solidaire.

Une alliance exceptionnelle d'expertises complémentaires en droit public, droit privé et droit pénal lui permet d'accompagner ses clients dans leur action au quotidien, tant en conseil qu'en contentieux.

Partageant la même volonté de servir l'intérêt général, ses équipes fortes de 100 avocats mutualisent leurs compétences pour accompagner de manière experte, opérationnelle et transversale tous les types d'acteurs publics et de l'économie sociale et solidaire.

www.seban-associes.avocat.fr – cabinet@seban-avocat.fr

282 boulevard Saint Germain, 75007 Paris – Tel : 01 45 49 48 49

